

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 8 septembre 2014 à 19h30

Présents

Conseil municipal: Mmes et MM. Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND (**président**), Floriane ERMACORA, Jean-Pierre GARDIOL, Jeremy GARDIOL, Claire de HALLER, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ, René STALDER, Christine TURRETTINI, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif: Mme Catherine KUFFER, maire
M. Bertrand REICH, administrateur provisoire

Excusés

Exécutif: M. Emmanuel FOËX, adjoint

Absents

Conseil municipal: MM. Pierre-Yves LOEPFE, Julien PRADERVAND.

* * *

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux participants.

- M. le président : M. PRADERVAND est absent et ne s'est pas excusé.
- Mme le Maire : M. FOËX s'est excusé.
- M. le président : nous avons deux motions et une pétition, je vous en parlerai au point 3.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juin 2014

- Le procès-verbal de la séance du 16 juin 2014 est approuvé.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- M. REICH :
 - J'ai assisté à la rentrée scolaire. J'ai été frappé par le sourire des parents et des enfants. La rentrée s'est bien passée. J'avais rencontré la directrice cet été, elle est consciente que les gens qui travaillent à cette école ont la chance d'y travailler.

- Les travaux au chemin des Hauts-Crêts ont commencé, c'est la fin d'un long processus. Il faut coordonner avec les services de l'eau et de l'électricité des SIG.
- Je vous rappelle la soirée GE-Veille le 1^{er} octobre, à la salle communale, avec la police cantonale (gendarmerie et sûreté) la police municipale et les TSHM, qui concerne notre commune ainsi que celles de Choulex et de Cologny. Ces soirées ont été initiées à Vernier par M. MAUDET, puis elles ont commencé à tourner d'autres communes. C'est un rappel de certaines règles de comportement souhaitables.
- Nous avons reçu une communication de la DGT concernant 42 carrefours du canton dont les feux seront clignotants la nuit (www.ge.ch/transports)
- Nous avons reçu un rapport d'évaluation du jardin d'enfants très positif. La seule amélioration possible est l'aménagement d'une porte. C'est appréciable car ce n'est pas toujours le cas partout.
- Mme CHRISTE : je suis contente d'entendre cela, on ne se rend souvent pas compte de ce qui va bien.
- Mme le Maire :
 - Le département ne respecte pas nos préavis concernant les requêtes en autorisations de construire, lorsqu'ils sont défavorables. Nous avons donc écrit à M. HODGERS que nous rejoignons les communes qui s'en plaignent. Nous avons actuellement une procédure de recours contre une densification à droite en descendant le chemin de la Rippaz. Il y a eu différents projets dont un habitat groupé. Dans un premier temps, le propriétaire avait obtenu l'autorisation pour trois maisons mitoyennes, que nous avions préavisées favorablement, puis une nouvelle demande avait été déposée pour une densification à outrance, que nous avons préavisée négativement avec menace de recours, mais comme la requête a été acceptée, nous avons recouru.
 - Parkings : des observations ont été déposées dans le cadre de l'enquête publique concernant l'abaissement de quatre à deux heures de la durée du stationnement au parking des tennis. J'ai essayé de discuter, malgré la position du conseil, faisant des propositions pour trouver une solution amiable. Cela a abouti, mais je n'ai pas encore reçu de confirmation écrite. J'aimerais la recevoir car cela bloque tout. Quand ce sera fait, nous pourrons relancer la procédure. S'agissant du parking situé près du foyer du centre communal, un arrêté a été rendu pour la mise en propriété privée, avec interdiction de circuler dans les deux sens, ayants droits exceptés. Nous avons prévu des macarons pour les corps enseignants et les employés de la voirie, qui y parquent leurs véhicules. Prévus initialement pour les enseignants, nous avons décidé de demander aussi l'acquisition de macarons à la voirie, par égalité de traitement, puis, pour la même raison, à tous les employés de la commune et à l'exécutif, pour le parking de la mairie. Le parking extérieur, situé au-dessus du parking souterrain, sera rendu au public, gratuitement, avec une limitation du stationnement à une heure, en cohérence avec le parking souterrain. Des abonnements à Fr. 120.- sont prévus dans le parking souterrain, avec un nombre d'heures par mois, pour les employés et les employeurs des entreprises de la commune. Je suis frustrée, car je me suis battue pour que tout cela soit prêt à la rentrée, mais nous n'avons pas tous les éléments pour mettre en place ce système dans sa globalité.
- Mme ERMACORA : quel prix avez-vous prévu pour les macarons ?
- Mme le Maire : Fr. 100.- par année.
- Mme ERMACORA : pourquoi le corps enseignant aurait-il droit à un tarif aussi avantageux ?
- Mme le Maire : par effet de domino, nous avons dû le décider aussi pour tous les employés communaux. Le parking est privé, donc on fait ce qu'on veut. Les enseignants ne se

seraient peut-être pas plaints d'être les seuls à devoir acquérir un macaron, mais nous avons raisonné en termes d'égalité de traitement. Chaque fois que j'é mets une proposition, il y a des discussions. S'agissant du parking de la mairie, on n'est pas sûr d'y trouver une place. Il arrive régulièrement qu'il soit plein.

- M. le président : à Carouge, les macarons coûtent Fr. 260.- pour les particuliers et le double pour les entreprises.
- Mme le Maire : nous ne sommes pas une métropole, c'est un début de taxation.
- Mme CHRISTE : avez-vous prévu des exceptions pour les habitants du centre du village qui ne peuvent pas payer le parking souterrain ?
- Mme le Maire : non, pas d'exceptions. Seule tolérance : la dépose rapide des enfants sera autorisée dans le parking situé près du foyer.
- M. J. GARDIOL : les employés vont payer Fr. 120.- par mois et les enseignants Fr. 100.- par an, ce n'est pas normal.
- M. J.-P. GARDIOL : la commission avait demandé d'être ferme. Il n'est pas normal de prévoir un macaron à Fr. 100.- par an. Je regrette que l'exécutif ait pris un autre chemin que celui que la commission a voulu prendre. Les employés ont déjà d'énormes privilèges et en plus ce sont des frontaliers.
- Mme le Maire : la commission ne voulait pas que je rediscute avec les auteurs des observations. Je vous avais averti en juin que je ne suivrai peut-être pas cette demande de la commission, afin de pouvoir avancer dans ce dossier. C'est de la discussion pour essayer de trouver une solution globale.
- Mme ERMACORA : les enseignants sont des fonctionnaires d'Etat et le Conseil d'Etat a pris un arrêté fixant des tarifs de stationnement selon le lieu où se trouvent les écoles (Ville de Genève, communes proches de la Ville, communes plus éloignées, etc.).
- Mme le Maire : nous avons regardé ces tarifs. On nous a beaucoup reproché de rendre ce parking payant. Nous n'avons peut-être pas fait le raisonnement jusqu'au bout. On nous a souvent dit que, justement, nous n'étions pas en ville. L'arrêté du Conseil d'Etat donne un ordre de grandeur, mais nous faisons ce que nous voulons.
- Mme de LISLE SARASIN : comment font les autres communes, par exemple Cologny ? Le savoir nous donnerait un point de comparaison.
- Mme le Maire : nous n'avons pas demandé.
- Mme le Maire :
 - Nous avons remis en place le banc en pierre que nous avons déplacé du chemin de la Blonde au parc de la mairie. Certaines personnes trouvaient qu'il y avait un vide au croisement de la Blonde et du Dori, avec la disparition de ce banc. Nous l'avions enlevé à l'époque des travaux au chemin de la Blonde, pour le sauver, mais cela a fait un tel esclandre que nous avons décidé de le remettre en place. Au lieu d'écrire, nous avons agi.
 - J'aurais voulu faire avancer le dossier de la zone sportive de Crête. Nous avons prévu d'y déplacer les tennis, mais il n'est finalement pas possible de les mettre à proximité d'un manège. Il s'agit de clore ce dossier financièrement avant d'engager le suivant. Il est très difficile de faire avancer les dossiers quand les personnes ne répondent pas aux courriers ou ne se présentent pas aux séances. Si M. PRADERVAND avait été là ce soir, je me serais exprimé de la même façon.
- M. STALDER : où en est le dossier de la parcelle GARDY ?
- Mme le Maire : il en va de même, les gens ne sont pas là en été, cela empêche les dossiers d'avancer.

3. Communications du Bureau

- M. le président : nous avons reçu une pétition, que nous traiterons au point 7 de l'ordre du jour, et deux propositions de motions, qui seront traitées au point 6. La pétition est datée du 26 juin dernier, elle a été déposée à la mairie le 1^{er} juillet et je l'en reçois aujourd'hui.
- Mme le Maire : je l'avais conservée dans un dossier pour cette séance et je ne l'ai en effet ressortie que ce matin.
- M. le président : le bureau aimerait vous parler d'un conseiller qui n'est pas là ce soir et qui est président de la commission Naturalisations. Il n'est pas normal, pour des gens qui ont engagé une procédure depuis trois ans, que le président de commission ne réponde pas et que les dossiers n'avancent pas. Il y a donc deux solutions : soit un nouveau président est nommé, soit le vice-président fonctionne comme président en attendant un changement formel.
- M. STALDER : je suis aussi sans nouvelles de M. PRADERVAND. Je propose que le vice-président s'occupe des dossiers pour l'instant et que nous organisions une séance extraordinaire de commission pour régler le problème. Je laisse le vice-président prendre contact avec lui pour lui communiquer le souhait du conseil municipal.
- M. le président :
 - Prévoir suffisamment de dates de séances de la commission financière, pour le budget.
 - Il y a des règles de procédure à respecter. Si l'on veut que les séances de commission aient des procès-verbaux approuvés par leurs membres et que des rapports de majorité, voire de minorité, puissent être établis, le bureau a décidé que les commissions qui se réunissent moins de dix jours avant les plénums ne rendent pas compte de leurs travaux à la prochaine séance du Conseil, mais à la séance suivante.
 - J'ai reçu un message du VOV concernant le conseiller municipal qui remplacera Mme CASTELLA, qui a démissionné. Il s'agit de M. Ronald ZACHARIAS, dont la candidature a été remise à la Chancellerie d'Etat le 8 août dernier. Dès que l'arrêté du Conseil d'Etat aura été rendu, il pourra prêter serment et entrer en fonction.

3.1. Droits d'opposition des Conseils municipaux sur certaines décisions de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

- M. le président : nous avons été saisis des neuf décisions suivantes de l'Assemblée générale de l'ACG, soumises au droit de d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC), qui vous ont été envoyées par courriel :
 - Subventions d'investissement à la création de places de crèche ;
 - Subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal ;
 - Enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses ;
 - Enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses ;
 - Co-financement de la relève sportive ;
 - Subvention à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre ;
 - Financement d'investissements informatiques généraux ;
 - Participation aux charges de fonctionnement du GIAP ;
 - Financement des investissements informatiques pour le GIAP.
- M. le président : y a-t-il des oppositions ?
- Aucune opposition n'est formulée.
- M. le président : nous prenons acte de ces décisions.

4. Comptes-rendus des commissions

◆ *Information et publications - séance du 17 juin 2014*

M. VOUTAT donne lecture de son rapport.

- La commission a procédé à la relecture de la *Coquille*, qui, si tout va bien, devrait être dans les boîtes aux lettres d'ici fin septembre. Nous avons beaucoup de peine à recevoir les articles des conseillers municipaux, du corps enseignant, etc. La *Coquille* a donc toujours un peu plus de retard que nécessaire.
- Nous avons aussi débattu de l'édition d'un livre sur la commune. Cinq commissaires ont accepté l'idée d'aller de l'avant et un s'y est opposé.
- Petite erreur dans le procès-verbal : je n'ai pas demandé que la commune achète un drone, mais qu'elle commande des photos prises par un drone.
- J'ai annoncé que je demanderais des devis pour des photos du parc de la mairie prises par un drone.
- J'ai également proposé d'étudier l'utilisation d'une application pour la digitalisation de documents, pour économiser de façon conséquente l'impression de documents, qui seraient mis sur une application spécifique, ce qui facilite le travail. Il n'y aurait ainsi plus besoin d'imprimer le rapport administratif, par exemple, mais d'en prévoir des copies papier que pour les personnes qui le souhaitent.

Le président ouvre la discussion.

- M. J.-P. GARDIOL : j'avais envoyé un courriel après avoir lu le procès-verbal. Vous ne pouvez pas traiter des sujets en commission, comme l'édition d'un livre ou l'achat de photos prises par des drones, sans qu'il y ait eu une motion votée par le Conseil. Cela évite de perdre du temps en commission. Je suis content de la proposition de motion de l'Entente que nous traiterons au point 6 de l'ordre du jour, les gens sont ainsi au courant de ce qui se discute dans la commune. Il ne devrait pas y avoir de divers en commission.
- M. SCHMITZ : n'est-ce pas un peu l'œuf et la poule ? Qui envoie la première idée ? La commission semble être le meilleur endroit pour lancer une nouvelle idée.
- M. le président : M. J.-P. GARDIOL a raison dans la procédure, mais au sein d'une commission, on peut être plus intelligents à plusieurs que seul. On peut avoir une bonne idée en commission, mais il ne faut pas aller trop loin. Dans les divers, on peut lancer de telles idées.
- M. SCHMITZ : comment faire pratiquement ? Si, par exemple, on trouve que c'est une bonne idée d'avoir des photos prises par des drones, comment procéder ?
- M. J.-P. GARDIOL : en parler dans le groupe.
- Mme VERMEIL : je comprends que l'on n'aborde pas des sujets qui sont de grande importance en commission, mais on devrait pouvoir entamer des discussions sur des sujets de faible importance, ou sur des plus importants et la commission propose alors une motion au Conseil.
- Mme le Maire :
 - Pour la première fois, nous avons décidé de ne pas envoyer le rapport administratif à tous les ménages vandœuvriens. Nous allons envoyer un tous-ménages informant la

population que toute personne intéressée peut venir en chercher un exemplaire imprimé à la mairie.

- Concernant ces questions de procédure, nous avons toujours fonctionné de manière pragmatique, dans le respect des deniers publics, mais avons décidé de devenir plus formalistes depuis quelques mois. Nous pouvons concilier les deux modes de faire : lancer des idées en commission, puis les développer en respectant les procédures. Il faut être plus formel, vous dites que c'est un gain de temps, mais, parfois, cela constitue une réelle perte de temps. Il y a des dossiers qui doivent aller vite et il y a le pragmatisme de l'exécutif. Il faut respecter les formes, mais garder la liberté de lancer des idées en commission.
- Mme ERMACORA : merci d'avoir pensé aux personnes âgées qui veulent lire le rapport. Et pourquoi payer pour des photos prises par drone, alors qu'on peut les acheter au service de la mensuration officielle.
- M. VOUTAT : la question des photos est tellement minime que ce serait dommage d'aller devant le conseil avec ça, surtout si on a le budget. Je me suis renseigné au département, on ne peut pas télécharger les photos du site du canton.
- M. le président : en conciliant les différentes idées qui viennent d'être développées, nous devrions pouvoir trouver un bon fonctionnement.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ *Énergie et développement durable - séance du 24 juin 2014*

M. le président donne lecture de son rapport.

Le passage de l'éclairage public en LED est pratiquement terminé (excepté le chemin des Hauts-Crêts et le petit tronçon du chemin des Buclines). Entre 2003 et 2008, la consommation électrique de cet éclairage se montait à plus de 150'000 KW par année. Fin 2013, nous en sommes à 38'193 KW... Le choix du remplacement par des LED était donc le bon choix et la commission remercie le Conseil municipal et l'Exécutif qui l'ont suivie dans cette option. Nous économisons sur la puissance et sur la consommation respectivement CHF 21'220.- et CHF 22'200.- par année.

Idem pour les fontaines. Les nouveaux forfaits négociés nous permettent une économie de CHF 16'600.- par année, avec un remboursement de trop perçu qui se monte à CHF 59'196.-.

Concernant les chaufferies du centre communal et de la nouvelle école, ces deux chaufferies respectivement de 1984 et 1992 arrivent en bout de course. Il faudra donc les remplacer. Pour information, la consommation gaz de ces deux chaudières pour l'année 2013 était de CHF 62719.-.

Eclairage école. La commission étudie le remplacement des luminaires de la nouvelle école. Les normes DIP sont très pointues et nous reviendrons vers le Conseil lorsque nous aurons des éléments fiables et chiffrés ainsi que les trois devis nécessaires à une opération estimée à environ CHF 150'000.-.

La commission a mis en standby le processus concernant le label « Cité de l'Énergie » tout en

continuant le programme « Enercoach ».

Enfin, la commission recommande la remise en état du système de la sonnerie et de l'ouverture automatique de la porte d'entrée de la Mairie. En effet, ce système ne fonctionne pas, ce qui fait que la solution de facilité est de maintenir la porte entrouverte et évidemment ne contribue pas à une maîtrise de l'énergie particulièrement en hiver.

Le président ouvre la discussion.

- Mme VERMEIL : si vous révisiez tout l'éclairage de l'école et que vous arrivez à faire aussi bien que l'éclairage public, ce serait très bien.
- M. le président : c'est une reprise d'une demande traitée en 2013, donc pas une auto-saisine de la commission.
- M. J.-P. GARDIOL : j'ai lu des articles disant que les leds rendaient aveugles.
- M. le président : les projecteurs et le soleil aussi.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Routes et mobilité - séance du 25 juin 2014*

Mme ERMACORA donne lecture de son rapport.

Lors de sa séance du 25 juin 2014, la commission routes et mobilité a étudié plusieurs dossiers.

En préambule, j'observe que s'agissant du chemin des Hauts-Crêts, nous avons décidé de le maintenir entièrement à 50 km/h. Or, sur la base de nouveaux contrôles de vitesse, il s'avère qu'il a été constaté de nombreux dépassements de la vitesse autorisée, c'est la raison pour laquelle la direction générale des transports (DGT) a demandé à la commune d'introduire une zone 30 km/h sur le tronçon Fraidieu/Planta.

Nous avons dès lors consulté les plans et approuvé la variante la moins onéreuse. Les commissaires valident un certain nombre de places de stationnement alternées sur le chemin de Planta, favorisant ainsi le parking des visiteurs des riverains et obligeant les usagers à ralentir de manière naturelle. Diverses mesures ont été agréées dont notamment un totem en bas du chemin, un seuil en aval du croisement. Pour le croisement Planta/Hauts-Crêts, suppression du stop mais surélévation du carrefour. En revanche, rejet des 4 coussins berlinois.

Tronçon Fraidieu/Planta/Hauts-Crêts, c'est le seul tronçon où il est prévu une zone 30 km/h, car c'est la partie la plus étroite et la plus densifiée du chemin.

Concernant le chemin Vert, la commune ne souhaite pas le contresens cyclable, elle ne veut pas de coussins berlinois près du chemin Morin ni au croisement avec celui de Jaques-Rutty.

La commission est réservée concernant la coloration de la chaussée à l'entrée du chemin Vert.

Secteur de l'Ecorcherie - projet zone 30 km/h

Pour mémoire, je vous rappelle que la commission Routes et mobilité avait auditionné, en 2013, les riverains de ce chemin qui s'étaient exprimés sur la dangerosité de celui-ci et demandaient aux autorités de prendre des mesures de ralentissement en introduisant une zone 30 km/h.

Sans budget à cet égard en 2013, nous les avons informés que nous demanderions un financement pour 2014.

C'est ainsi que nous avons étudié les projets fournis par le bureau Trafitec dont le montant du mandat d'étude était le moins élevé des 3 offres que nous avons reçues.

Par ailleurs, je vous rappelle que conformément au plan de circulation réalisé en 2001, le 3^e secteur à mettre en œuvre en matière de limitation de la vitesse à 30km/h, après ceux de la Blonde et de la Cocuaz, est celui qui nous occupe aujourd'hui.

Plusieurs variantes nous ont été présentées. Là encore, la commission a demandé que les mesures soient les plus légères possibles. Les commissaires réitèrent leur réserve concernant la coloration de la chaussée sur ce beau chemin ainsi que des aménagements trop importants et par conséquent très coûteux.

En revanche, les pavés sur les chemins de la Rippaz, du Paradis et de l'Ecorcherie seront conservés dès lors qu'ils sont très bien posés et en bon état.

Mme le Maire nous informe que le chemin de l'Ecorcherie est en zone agricole après la maison de Pressy. Qu'il avait été demandé il y a quelques temps déjà, de sécuriser son entrée par des seuils qui avaient alors été refusés par la DGT dans l'attente d'un projet de mesures globales sur le secteur.

Suite à une discussion fournie concernant les aménagements de ralentissement sur l'ensemble du secteur concerné, les commissaires rappellent leur souhait pour le choix d'un projet dit « light », sans coussin berlinois notamment. Je n'entre pas ici dans le détail des aménagements puisque chacune et chacun d'entre vous a reçu le PV de la commission.

Chemin des Hauts-Crêts – état d'avancement du dossier

Le crédit d'engagement ayant été voté par notre Conseil s'agissant du projet de modération du trafic sur ce chemin, nous vous informons que les travaux ont été adjugés à l'entreprise Simond qui a confirmé au bureau Trafitec que toutes les prestations étaient incluses dans le forfait (environ CHF 1'200'000.-) Les travaux seront réalisés en quatre mois, ils ont débuté le 20 août dernier.

À cet égard, les commissaires demandent à Mme le maire d'informer les riverains.

Projet de zone 30km/h au centre du village

Il m'appartient de vous rappeler qu'il s'agit là d'une route cantonale et que la proximité de l'école avait généré cette requête. Après une réponse positive de la DGT, les services concernés par la lutte contre le bruit et l'application de la loi fédérale y afférente ont demandé que les trois routes cantonales soient mises en zone 30km/h au centre du village. La DGT doit

donner son avis sur cet objet et définir le périmètre de cette mesure. Au jour de la commission, aucune réponse n'avait été remise à notre commune.

Projet de budget 2015

La commission a ensuite préparé son projet de budget 2015 en fonction des besoins exprimés. Les demandes de la voirie sont modestes cette année puisqu'elles s'élèvent au total à CHF 11'000.-

Les commissaires ont demandé d'inscrire un montant de CHF 150'000.- pour l'entretien des routes communales. Le détail de ce budget est inscrit dans le projet de budget 2015 global de la commune et vous pourrez constater qu'il est moins élevé que celui de 2014, ceci hors amortissements.

Divers

Mme le Maire nous informe qu'il sera difficile de communiquer les observations de Vandœuvres à la DGT concernant les plans d'actions du réseau routier et de la mobilité douce 2015-2019 pour les communes d'Arve et Lac. En effet, les documents présentés le 20 mai dernier à cet égard ne sont toujours pas parvenus à nos autorités au jour de cette séance du 25 juin 2014, or, réponse devait être adressée à la DGT pour le 30 juin dernier !!!

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.

Le président ouvre la discussion.

- Mme le Maire : par rapport au dernier point, nous avons quand même répondu dans les délais.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

5. Projets de délibérations

Budget de fonctionnement 2015 et taux du centime additionnel

- M. le président : voulez-vous entrer en matière sur ce projet de délibération ?
- L'entrée en matière sur ce projet de délibération est acceptée à l'unanimité.
- M. le président : voulez-vous renvoyer ce projet de délibération en commission ?
- Le renvoi en commission est approuvé par 12 oui, 0 non, 1 abstention.
- Ce projet de délibération est renvoyé en commission Financière et administrative.
- Mme le Maire :
 - L'éventuelle mauvaise appréciation de certains conseillers municipaux aurait pu être modifiée si j'avais pu faire la présentation que j'avais prévue, afin d'être conforme à l'article 48, lettre c, de la loi sur l'administration des communes.
 - Nous vous distribuons de nouvelles versions des pages 1 et 17, corrigeant des erreurs, survenues suite à un problème informatique, relevées par Mme VERMEIL. Aucune conséquence sur les chiffres finaux.

- Présentation de Mme le Maire :

Présentation du budget au Conseil municipal du 8 septembre 2014

Introduction

Conformément à l'article 48 lit. c LAC, il m'appartient, au nom de l'exécutif, de vous présenter le budget 2015. Il s'agit d'un bref survol précédé d'une introduction. Je n'entrerai en effet pas dans le détail du budget, le but de cette présentation étant de renvoyer le projet de budget en commission financière, où il sera, justement, examiné en détail, discuté, modifié, complété, avant de revenir en plénière, pour être transmis au canton avant le 15 novembre.

Jusqu'à l'année dernière, l'entrée en matière sur le budget se faisait directement en commission financière. Ce mode de faire a fonctionné, non seulement sous cette législature, mais sous toutes celles qui ont précédé, déjà sous l'égide de mes prédécesseurs, puisque nous n'avons fait que reconduire naturellement une pratique établie. C'est pourquoi il a été difficile de chasser des habitudes ancestrales, dont le seul but était d'avancer de manière efficace et rationnelle. Ce mode de faire était admis par la Surveillance des communes et n'est d'ailleurs pas propre à Vandœuvres.

Le renforcement des exigences légales et des contrôles, la complexification des procédures, et aussi - rendons à César ce qui doit l'être - l'insistance du VOV font toutefois que le fonctionnement du Conseil municipal devient plus respectueux des formes.

En 2013, vous vous souviendrez que nous avons dû convoquer un Conseil municipal extraordinaire pour faire cette présentation, ce qui montrait à la fois notre volonté de changement, mais aussi la difficulté de quitter des habitudes ancestrales, qui fonctionnaient par ailleurs très bien.

Fonctionnant depuis toujours, de manière pragmatique certes, mais dans le plus pur respect des droits des citoyens (je pèse mes mots), nous n'étions pas pour autant des joyeux boulistes ni au café du coin. Si tel avait été le cas, il y a longtemps que les rentrées fiscales et/ou les charges communales en auraient subi les conséquences et que la commune aurait été mise sous tutelle.

Budget 2015 :

Avec des **rentrées fiscales** de Fr. 8'550'000.-, on note une très légère diminution des rentrées fiscales (PP et PM). Elle peut être considérée comme irrelevante (Fr. 20'000.- pour les PP). Il faut toutefois se rappeler ce qui a été constaté au moment des comptes : s'il y a des correctifs, des rattrapages sur les années précédentes, les revenus de l'année considérée sont régulièrement toujours un peu plus bas.

La **valeur de production du centime** a été diminuée de 4% pour les PP et de 5% pour les PM par rapport aux prévisions cantonales (PP : Fr. 275'805.- au lieu de Fr. 286'647.-). Nous cherchons chaque année à appliquer cette mesure de prudence, mais force est de constater que depuis quelques années le taux de correction ne peut plus être aussi grand que souhaité (il est monté jusqu'à 14%).

Les **revenus totaux** se montent à **Fr. 9'310'195.-**.

Les **charges** sont, elles aussi, à la baisse. Celle-ci est avant tout due à la diminution du montant de la péréquation (de Fr. 1'647'202.- à Fr. 890'920.-). La charge d'impôt et d'amortissements diminue aussi. En revanche, le **fonctionnement pur** augmente légèrement, de 2,76% : de Fr. 7'685'469.- à Fr. 7'897'682.-.

Les **charges totales** se montent donc à **Fr. 9'034'195.-**.

L'excédent de revenus est de **Fr. 2'75'536.-**.

Sur le **budget de fonctionnement**, il faut d'entrée annoncer que quelques montants manquent encore, comme celui du SIS, par exemple.

Un seul **amortissement** extraordinaire a pu être fait. Et il faut finaliser la vente de la Maison Bianchi en 2014, afin de pouvoir amortir complètement cette année les frais d'étude et, ainsi, ne pas devoir rajouter un montant d'amortissement en 2015.

Traitement du personnel : indexation, qui sera adaptée à celle donnée par l'OCSTAT en janvier, de 0,25%. Les lignes 301 comprennent une augmentation, à définir, du salaire des employés communaux, la dernière remontant à 8 ans !

Vous relèverez les montants importants, mais indispensables, nécessaires à l'entretien des **bâtiments**. Malgré des dépassements inévitables (annoncés !) en 2014, bien des travaux ont dû être reportés à 2015.

Des montants importants doivent aussi être mis sous les rubriques 318, pour laisser du disponible pour des **honoraires** (géomètre, avocat, notaire, étude technique, etc.).

Sous **culture**, une importante augmentation, ponctuelle, pour l'organisation de la fête Sébastien Castellion, devisée ce jour à environ Fr. 70'000.-. Fr. 10'000.- aussi pour la traditionnelle Fête des artisans.

Sous **routes communales**, vous trouverez une nouvelle rubrique : « taxe annuelle sur les surfaces imperméables (Fr. 20'005.-). Suite à la refonte de la loi sur les eaux, un fonds a été créé (**FIA**) , modifiant les mécanismes d'entretien et d'investissement du réseau secondaire, repris par le canton. Le prélèvement d'une taxe sur les mètre carrés imperméabilisés constitue un des moyens d'alimenter le fonds. Appliquée aux privés aussi, bien sûr.

Parallèlement, l'entretien et l'exploitation des canalisations passent au canton. Il en va de même des investissements futurs. Pour les chantiers terminés (EC/EU), ce sont les amortissements qui sont pris en charge, toujours par le FIA.

La réparation des jeux d'enfants n'a pas été mise au budget car elle fera l'objet d'un **investissement** (jardin d'enfants + ancienne école + nouveaux jeux pour les grands). En revanche, Mme Schenk a mis un montant de Fr. 55'000.- pour le renouvellement des éclairages de différents sous-sols. Si le Conseil municipal décide de passer aux LEDS, ce montant sortira du budget et sera mis en investissement.

Du côté des **investissements**, justement, ils s'élèvent à **Fr. 3'000'000.-**. Ceux-ci sont financés par les amortissements et l'excédent de revenus, l'insuffisance de financement étant prise en charge par la trésorerie communale.

Je vous prie de bien vouloir voter l'entrée en matière puis le renvoi en commission de ce projet de budget 2015 et vous en remercie par avance.

- M. J.-P. GARDIOL : je remercie Mme le Maire de cette présentation. Il serait bien d'avoir deux à quatre dates de séances de commission pour travailler ce budget.
- M. SCHMITZ : cela ne fait pas longtemps que l'on sait que le budget allait être présenté ce soir. Nous vous proposons des séances de la commission financière les 16 et 22 septembre prochain.
- Mme CHRISTE : nous avons apprécié de nous réunir deux jours consécutifs.
- M. SCHMITZ : je suis d'accord, mais cela n'a pas été possible.

Ci-dessous, le texte du projet de délibération renvoyé en commission :

PROJET DE DELIBERATION

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015 ET TAUX DU CENTIME ADDITIONNEL

Vu l'article 30 al 1, lettre a), b) et g), et 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la Loi générale sur les Contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2015 qui comprend le budget de fonctionnement,

Vu la séance du Conseil municipal du 08 septembre 2014,

Vu le préavis de la Commission financière et administrative des XX & XX octobre 2014,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 9 034 659 F aux charges et de 9 310 195 F aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à 275 536 F,

Attendu que le taux de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2015 s'élève à 31 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 3 000 000 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 3 000 000 F,

Attendu que le financement des investissements nets de 3 000 000 F par l'autofinancement à raison de 1 834 828 F, au moyen de la somme de 1 445 533 F représentant les amortissements ordinaires, de la somme de 113 759 F représentant les amortissements complémentaires inscrits au budget de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus présumés du budget de fonctionnement s'élevant à 275 536 F, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 1 165 172 F couvert par la trésorerie communale.

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 10 novembre 2014,

D E C I D E ,

Par XX voix favorable, X voix défavorable X abstention

- d'approuver le budget de fonctionnement 2015 pour un montant de
9 034 659 F aux charges et de
9 310 195 F aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à
275 536 F
- de fixer le taux de centime additionnel pour 2015 à 31 centimes.

Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle 2015

- L'entrée en matière et le renvoi en commission Financière et administrative de ce projet de délibération sont acceptés à l'unanimité.

Ci-dessous, le texte du projet de délibération renvoyé en commission :

PROJET DÉLIBÉRATION

TAUX DE DEGREVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2015

Vu l'art. 30, chiffre 1, lettre c) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308C, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu la séance du Conseil municipal du 08 septembre 2014,

Vu le préavis de la Commission financière et administrative des XX & XX octobre 2014,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 10 novembre 2014,

D E C I D E

Par X voix favorable, X défavorable, X abstention

- de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2015
à 100 %

Indemnités allouées en 2015 aux Maire et Adjointes et Conseillers municipaux

- L'entrée en matière et le renvoi en commission Financière et administrative de ce projet de délibération sont acceptés à l'unanimité.

Ci-dessous, le texte du projet de délibération renvoyé en commission :

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Indemnités allouées en 2015 aux Maires et Adjointes et Conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2015,

Vu la séance du Conseil municipal du 08 septembre 2014,

vu le rapport de la Commission financière et administrative des XX & XX octobre 2014,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 10 novembre 2014,

D E C I D E,

Par XX voix favorable, X Voix défavorable, X abstention

De fixer les indemnités allouées aux maire et adjoints à 207 100 F

De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal et les séances de commissions à 80 000 F.

De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2015 suivantes :

01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

02.300 Indemnités aux maire et adjoints

Approbation d'un crédit d'engagement et des moyens de le couvrir - Remplacement des chaudières du Centre communal, ainsi que modification complète du système actuel de commande et de régulation du chauffage

- Mme ERMACORA : il faut supprimer la mention du préavis de la commission Financière dans le projet de délibération, vu qu'il n'a pas été possible de soumettre le projet à la commission. Qu'en est-il des devis mentionnés dans la délibération ?
- M. le président : ils sont tenus à votre disposition.
- M. le président : voulez-vous entrer en matière sur ce projet de délibération ?
- L'entrée en matière sur ce projet de délibération est acceptée à l'unanimité.
- M. le président : acceptez-vous la discussion immédiate ?
- La discussion immédiate est acceptée à l'unanimité.
- M. SCHMITZ : est-ce que ce remplacement de chaudières est lié au projet Esplanade ?

- M. le président : la première idée était de remplacer une chaudière et d'en garder une en secours, mais les deux chaudières sont finalement remplacées pour le même prix. Une des raisons est qu'une porte de l'abri anti-atomique fait 70 centimètres de large et il aurait fallu démonter la chaudière et la remonter sur place. Ils ont trouvé plus intelligent de prévoir deux petites chaudières de 250 kWh et de les accoupler ensemble. Les deux anciennes chaudières de 210 et 290 kWh sont donc supprimées. Il y avait également un chauffe-eau de 70 kWh pour le centre communal. Donc, nous avons au total 570 kWh et nous installons deux chaudières de 250 kWh chacune, qui sont performantes même en fonctionnant à 10 % de leur possibilité et l'on supprime évidemment le chauffe-eau. Trois devis ont été demandés. Le total de la main d'œuvre n'est que de Fr. 17'760.-, donc nous ne gagnerions pas grand-chose en mettant davantage en concurrence les entreprises. C'est le prix des chaudières qui est déterminant. Ce remplacement est nécessaire du point de vue énergétique. Selon les ingénieurs, quand on passe de chaudières de 30 ans à des chaudières à condensation, on réalise des économies d'énergie de 25 à 30 %. Nous allons donc vite amortir la dépense et ces chaudières sont compatibles avec toutes les extensions envisagées par la suite.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération :

DÉLIBÉRATION

APPROBATION D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR

Remplacement des chaudières du Centre communal, ainsi que modification complète du système actuel de commande et de régulation du chauffage.

Les nouvelles chaudières à gaz à condensation sont prévues pour alimenter le Centre communal, la nouvelle école et, ultérieurement, l'ancienne école ainsi que les futurs immeubles communaux de la route de Meinier.

Les installations actuelles, qui datent de 1986, sont hors d'usage ; elles ont dû être remplacées, en urgence cet été, ce que les conseillers municipaux ont accepté à l'unanimité des avis exprimés en réponse au courriel de la mairie du 14 juillet 2014.

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du **08 septembre 2014**

DÉCIDE, par

12 voix favorables 0 voix défavorable 1 abstention,

D'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de 185 000 F pour couvrir :

les honoraires de l'étude réalisée par le Bureau d'ingénieurs-conseils RM SA, F 5 805.-.

Les travaux de remplacement des chaudières à gaz existantes ainsi que la modification complète du système actuel de commande et de régulation du chauffage, selon le devis, ci-joint, de l'entreprise mandatée AB Chauffages Services S.A. F 163 000.--.

Divers et imprévus F 16 195.--.

Ce crédit comptabilisé en investissement sous la rubrique 82.506, est porté à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.

D'amortir la dépense de 185 000 F, en 10 ans la première fois en 2015.

Ce crédit couvert par les moyens financiers de la commune ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Indemnités allouées en 2014 aux Maire et Adjoint

- M. le président : voulez-vous entrer en matière sur ce projet de délibération ?
- L'entrée en matière est acceptée par : 11 voix pour et 2 voix contre.
- M. le président : voulez-vous renvoyer ce projet de délibération en commission ?
- Le renvoi en commission est approuvé par 11 voix favorables
- Ce projet de délibération est renvoyé en commission Financière et administrative.

Ci-dessous, le texte du projet de délibération renvoyé en commission :

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Indemnités allouées en 2014 aux Maire et Adjoint.

En l'absence, pour raison de santé, de Mme Gourdou-Labourdette G., adjointe au maire, la gestion des dossiers de ses dicastères a été assumée du 04 novembre 2013 au 31 mai 2014, par Mme Kuffer C., maire, et Mr Foëx E., adjoint au maire.

Ils ont alors accumulé une charge supplémentaire de travail significative et assumé de nouvelles responsabilités.

L'incapacité de Madame Gabrielle Gourdou-Labourdette se poursuivant, le Conseil d'Etat a nommé, à partir de juin 2014, un administrateur provisoire pour la commune de Vandoeuvres, en la personne de M. Reich Bertrand, ancien adjoint au maire, de la commune d'Aire-la-Ville.

Du 04 décembre 2013 au 31 mai 2014, l'assurance de la commune a versé à cette dernière, des indemnités journalières pour un montant cumulé de 21'147 F.

Compte tenu de la charge de travail supplémentaire assumée par Mme Kuffer C., maire, et M. Foëx E., adjoint au maire, le conseil municipal considère qu'il se justifie de leur attribuer la somme précitée à titre de dédommagement pour l'activité et les responsabilités additionnelles assumées pendant sept mois.

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 08 septembre 2014,

D E C I D E,

Par voix favorables, voix défavorables, abstention

1. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire, sur la rubrique 02.300, pour un montant total de 21'147 F, à répartir entre Mme Kuffer C., maire, et M. Foëx E., adjoint au maire, en vue de leur indemnisation compensatoire pour la surcharge de travail et de séances occasionnés par l'absence prolongée de Mme Gourdou-Labourdette G., adjointe au maire.
2. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées au revenu jusqu'à concurrence du montant couvert par l'assurance perte de gain, rubrique 02.436.

6. Projets de résolutions, de motions

Proposition de motion M 4 : Les tennis dans le parc de la Mairie une bonne solution

- M. J.-P. GARDIOL : chacun connaît la problématique du refus de M. PRADERVAND de placer des tennis près des chevaux, car cela les effraie, donc il faut trouver une autre solution par rapport aux tennis. Nous avons trouvé que de les mettre dans le parc serait une bonne formule. Si vous renvoyez la proposition de motion en commission, il faudrait prendre l'avis des fonctionnaires concernés par une telle autorisation.
- Mme VERMEIL : il y a déjà eu une discussion à ce sujet. Le département avait été convoqué lors de la discussion relative au projet de la zone sportive. Le canton a donc déjà donné son avis.
- M. J.-P. GARDIOL : oui, mais nous avons encore l'espoir de déplacer les tennis à Crête. Si l'on ne peut pas les déplacer, des gens vont peut-être s'opposer aux immeubles.
- Mme VERMEIL : il faudrait alors renvoyer la proposition à l'exécutif, car en commission on discuterait un peu dans le vide.
- Mme le Maire : l'exécutif est allé de l'avant dès la séance avec les différents services de l'Etat. J'ai déjà demandé au bureau AR-TER, le 3 juillet dernier, de me donner une esquisse de ce que pourrait être un projet de tennis dans le parc. La motion va donc dans le sens de ce que l'exécutif a commencé à étudier.
- M. STALDER : on parle de courts de tennis, mais il faut savoir qu'il n'y a aucun sanitaire, ni aucun vestiaire, dans le parc. Tient-on compte de cela ?
- M. J.-P. GARDIOL : si l'on peut mettre une petite infrastructure autour, pourquoi pas. L'exécutif nous fera un rapport quand il aura fini de l'étudier.
- M. SCHMITZ : serait-il possible que l'étude englobe d'autres choses que l'on pourrait faire dans ce parc ?
- Mme le Maire : il y a environ 110 Vandœuvriens qui jouent au tennis et il y a aussi les amoureux du parc, qui se manifesteront si l'on y met des infrastructures lourdes. M. TROTTE, du DALE, avait relevé que l'on pouvait mettre une infrastructure sportive dans une zone de verdure. Il faudra faire une pesée des intérêts, mais il faut aller au bout de l'exercice. Voir à quel point sacrifier la beauté du parc.

- Mme VERMEIL : il y a une discussion d'objectifs à avoir. Une discussion préalable en commission serait donc finalement utile.
- Mme CHRISTE : en effet, afin de pouvoir dire à l'exécutif où nous verrions les tennis dans le parc, etc.
- Mme VERMEIL : si tout le monde n'est pas d'accord, il faut renvoyer la proposition de motion en commission.
- M. le président : voulez-vous entrer en matière sur cette proposition de motion ?
- L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.
- M. le président : voulez-vous renvoyer cette proposition de motion en commission ?
- Le renvoi de cette proposition de motion en commission Aménagement du territoire et urbanisme est accepté par 11 voix favorables.

Ci-dessous, le texte de la proposition de motion renvoyée en commission :

*Proposition présentée par les
Conseillers Municipaux de:
Pierre-Yves Loepfe
Jean-Pierre Gardiol, Jeremy
Gardiol,*

M 4

*Date de dépôt: 30 août 2014
Messagerie*

Proposition de motion :

Les tennis dans le parc de la Mairie une bonne solution

Le Conseil Municipal de Vandoeuvres

considérant:

- qu'au vu de la construction des immeubles « Esplanade » il avait été pris l'engagement de la part de l'Exécutif, de déplacer les tennis dans la future zone sportive prévue à Crête ;
- qu'après étude et discussion avec le propriétaire, cette éventualité n'a pas été possible ;
- que la Commune n'est pas très active pour ses jeunes communiés et ses sportifs;
- que, de plus, l'espace de jeu actuel va fortement diminuer en raison des immeubles,

invite l'Exécutif

- à étudier, immédiatement, avec l'aide d'un spécialiste et des différents services de l'Etat concernés, la possibilité de construire ces courts de tennis dans le parc de la Mairie.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Alors que le projet Vandoeuvres Esplanade avance aucune solution n'a encore été trouvée afin de relocaliser les tennis, malgré les engagements pris par l'Exécutif lors des séances d'informations à la population et aux riverains organisées les 11 septembre 2012 et 6 juin 2013.

La commune ne possédant pas d'infrastructures sportives pour ses habitants et notamment pour ses jeunes, il serait dommageable de ne pas trouver une solution, pour conserver, à Vandoeuvres cet emplacement. Cette situation nous paraît intolérable et pourrait engendrer un grand mécontentement de la part des utilisateurs actuels de ces courts de tennis par rapport à la construction des immeubles.

De ce fait, nous demandons à l'Exécutif d'agir dans les meilleurs délais pour effectuer les démarches nécessaires afin de sensibiliser les autorités cantonales sur l'enjeu, de délivrer une autorisation pour déplacer ces tennis, voire également la place de jeux, dans le parc de la Mairie.

Étude d'une révision complète du plan directeur communal

- Mme VERMEIL donne lecture de la proposition de motion.
- M. J.-P. GARDIOL : un plan directeur communal peut-il être plus important que le droit supérieur ? Si l'on dit que l'on ne veut pas trop densifier les grandes propriétés, le propriétaire dira que le plan cantonal le permet. Et ce sont des gens qui habitent depuis très longtemps dans la commune. J'aimerais avoir leur avis. Seraient-ils d'accord qu'on leur mette des restrictions dans le plan directeur communal ?
- Mme VERMEIL : le plan directeur cantonal prévoit autorise des densifications jusqu'à 0,4 et même 0,6 en zone villa, et il y a une appréciation laissée aux communes sur les sites à protéger. L'idée serait de demander davantage l'avis des communes sur leur volonté. Nous n'allons pas modifier tout notre plan directeur actuel, mais en préciser des aspects, voir comment autoriser de façon mesurée certaines demandes. L'idée est d'avoir un meilleur outil qu'aujourd'hui.
- M. REICH : sur l'aspect juridique, nous avons un mille-feuilles avec toutes les normes qui s'additionnent. En matière d'aménagement du territoire, il y a des normes fédérales, les cantons exécutent et l'article 59 LCI fixe les densités en zone villa, jusqu'à 0,40 (ou même 0.44 ou 0.48 en cas de hautes ou très hautes performances énergétiques) et jusqu'à 0,5 (ou même 0.55 ou 0.60 en cas de hautes ou très hautes performances énergétiques), selon le type d'habitat et la taille des parcelles. Le plan directeur communal a toute son utilité, car c'est un outil qui permet de mesurer les intentions de la commune, et comme il sera approuvé par le canton, il s'intégrera dans le dispositif cantonal.
- Mme le Maire : j'abonde dans le sens de cette proposition de motion. La commission et le Conseil municipal, lors de sa dernière séance, ont omis de prendre en considération la question de la densification en zone villa, qui ne figure pas dans le mandat donné à l'exécutif. Or, c'est essentiel que cette problématique y figure. La dernière décision prise par le Conseil municipal pour une grande parcelle à la route de Pressy n'est pas dans la ligne de notre plan directeur. On ne peut pas, lorsque les projets sont bons, dire qu'on souhaite aller dans le sens de la LCI, mais que notre plan directeur, qui a une valeur

juridique opposable à l'administration cantonale, nous en empêche. Nous ne sommes donc pas en cohérence avec notre plan directeur communal et devons avoir un outil conforme aux lois actuelles, pas forcément dans l'unique sens de protéger le patrimoine contre les propriétaires, mais pour maîtriser la densification de la zone villa, telle que prévue dans la LCI. Nous serons plus en phase avec ce que l'on peut faire, et tout ce travail va se faire en concertation avec les services cantonaux.

- M. J.-P. GARDIOL : il y a aussi le problème fiscal. Si on enlève des possibilités de construire, le terrain ne devrait pas être taxé de la même manière, mais c'est le cas.
- M. STALDER : qui s'occuperait de préparer cette révision du plan directeur ?
- Mme VERMEIL : l'idée est de ne pas prendre des décisions au coup par coup, mais de pouvoir s'appuyer sur un plan directeur communal en lien avec le plan directeur cantonal. Il faudra que l'Exécutif prépare un cahier des charges, afin de mandater un professionnel qui s'occuperait de la révision de ce plan directeur communal.
- M. le président : voulez-vous entrer en matière sur cette proposition de motion ?
- L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.
- M. le président : voulez-vous renvoyer cette proposition de motion en commission ?
- Le renvoi de cette proposition de motion en commission Aménagement du territoire et urbanisme est accepté à l'unanimité.

Ci-dessous, le texte de la proposition de motion renvoyée en commission :

Proposition présentée par : Gilonne Vermeil, Véronique Christe, Ariane de Lisle, Claire de Haller, Christine Turrettini, Hervé Despland, Lorin Voutat, Christian Schmitz, Pascal Liengme, conseillers municipaux

M 5

Date de dépôt: 8 septembre 2014

Proposition de motion :

Étude d'une révision complète du plan directeur communal

Le Conseil Municipal de Vandœuvres

Considérant :

- les modifications apportées à la loi sur les constructions et installations diverses (LCI), du 14 avril 1988 (art.59 al. 1 et 3 lit.a et al. 4 notamment) entrées en vigueur le 26 janvier 2013, qui contraignent les communes à densifier davantage la zone villa ;
- l'obligation faite par le plan directeur cantonal 2030 aux communes de revoir leur plan directeur dans le délai de trois ans dès son approbation par le Conseil fédéral ;
- qu'il serait contreproductif et peu efficient de se limiter à un toilettage très ciblé et partiel du plan directeur communal, alors que dans un délai déjà connu, une révision

totale sera nécessaire, ce d'autant que s'il a été approuvé en 2007, ses réflexions remontent en revanche à une dizaine d'années ;

- que, manifestement, le plan directeur de la commune de Vandœuvres n'est plus adapté aux dispositions légales, ni au développement de son territoire, ainsi que les élus ont pu le constater lors des dernières décisions prises ;
- que les questions de mobilité et d'environnement doivent être traitées dans un tel plan, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, alors même que la commune de Vandœuvres accorde un intérêt primordial à la préservation de sa valeur paysagère et à la circulation,

Invite l'exécutif à

- établir sans attendre un cahier des charges comprenant la description d'une révision totale du plan directeur communal, afin que la commune puisse avoir en main un document légal et des directives claires sur lesquelles s'appuyer pour gérer son territoire, que ce soit en matière d'aménagement du territoire, d'autorisation de construire, de protection de l'environnement ou de mobilité, notamment.

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Le Conseil municipal, dans sa séance du 16 juin 2014, a souhaité limiter l'étude nécessaire à une mise à jour du plan directeur communal à un simple amendement sur deux points particuliers (hameaux, création d'une zone d'utilité publique), qui ne prennent pas en compte le concept global.

Ce mandat ne permet ainsi pas de préciser avec plus de sensibilité les sites paysagers et bâtis à protéger dans la zone villa, davantage soumise à une densification plus élevée depuis janvier 2013.

Pour les raisons évoquées dans les considérants, c'est donc à une révision complète du plan directeur communal qu'il convient de procéder.

De ce fait, nous demandons à l'Exécutif d'effectuer les démarches nécessaires en ce sens, à commencer par l'établissement d'un cahier des charges comprenant la description d'une révision totale du plan directeur communal.

7. Pétitions

Pétition concernant l'Accord sur le Commerce des services ACS ou TISA en anglais – TISA menace la démocratie et les services publics

- M. le président donne lecture de la pétition.

- M. le président : voulez-vous entrer en matière sur cette pétition ?
- L'entrée en matière sur cette pétition est refusée à l'unanimité.
- M. le président : l'Exécutif communiquera la décision aux pétitionnaires.

8. Questions écrites ou orales

- M. VOUTAT : comment faire pour l'application e-digital ?
- Mme ERMACORA : préparez une proposition de motion pour la prochaine séance.

9. Propositions du Maire et des Adjointes

- RAS

10. Propositions individuelles et questions

- Mme VERMEIL : je n'ai reçu qu'une réponse pour ma présentation du projet Esplanade aux conseillers qui le souhaitent.
- Plusieurs personnes confirment leur présence. La séance se fera dans la salle des célébrations.
- Mme le Maire : qu'en est-il de la sortie du Conseil municipal ?
- M. le président : le bureau vous fera trois propositions, si nous avons le budget. Il faudra décider si nous l'organisons en fin de législature ou au début de la suivante
- Mme CHRISTE : êtes-vous d'accord que ce soit en dehors de la Suisse ?
- M. le président : il faudra être en conformité avec la Cour des comptes. S'il n'y a que 10 participants, par exemple, elle ne devra coûter que dix fois le montant prévu par personne.
- M. SCHMITZ : nous avons prévu de mettre Fr. 1'500.- par personne en préparant le budget.

11. Date de la prochaine séance

- **séance n° 26 : lundi 13 octobre 2014 à 19h30**

12. Divers

- RAS.

13. Dossiers de naturalisations (huis clos)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

La secrétaire du conseil municipal

Le président du conseil municipal

Floriane ERMACORA

Hervé DESPLAND